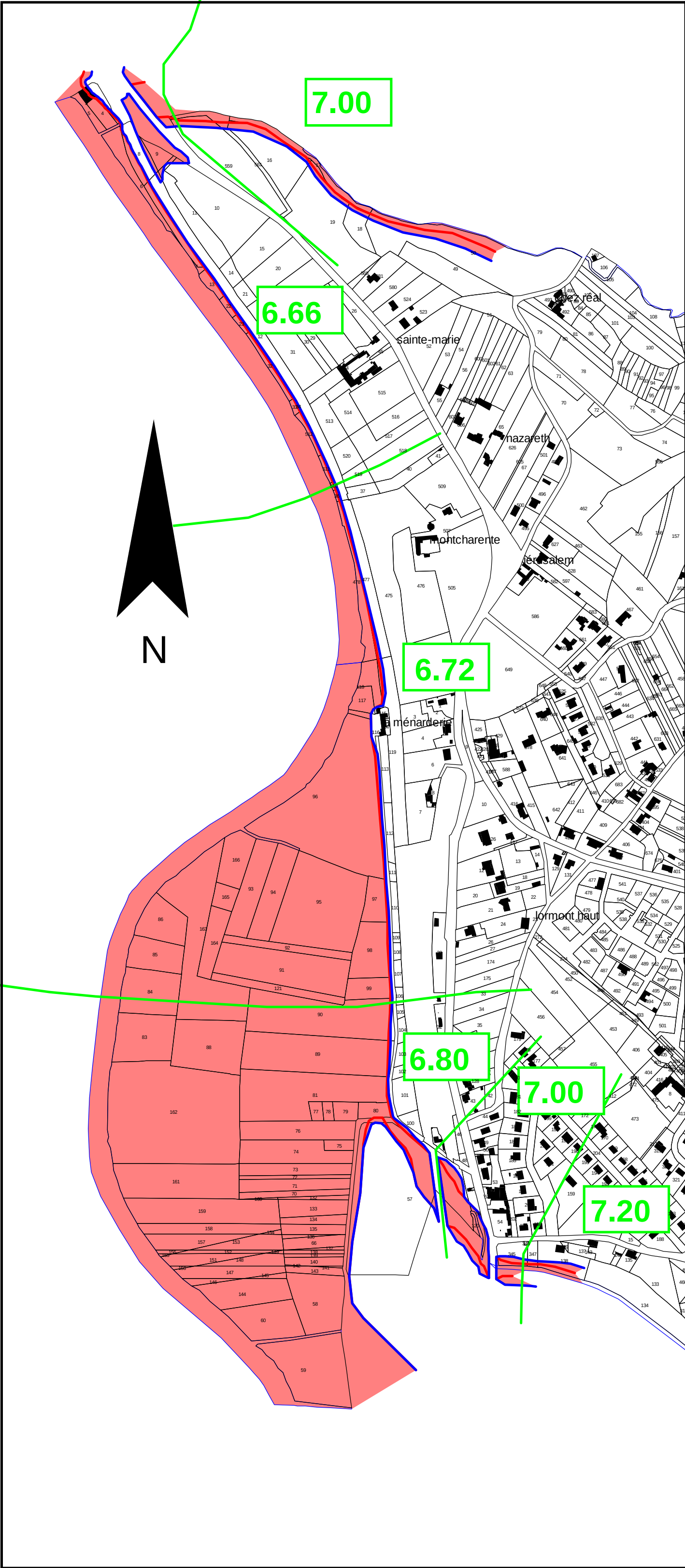




prairie de courbiac



**ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS D'INONDATION
DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVAL,
DE FONTCOUVERTE À LA VALLÉE**

COMMUNE DE FONTCOUVERTE

**INONDATION PAR DÉBOREMENT DIRECT
DU FLEUVE CHARENTE**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

PPR prescrit par arrêté préfectoral du :	4 août 2009
Enquête publique ouverte du :	20 février 2012
au :	23 mars 2012
Approbation par arrêté préfectoral du :	05 août 2013

Vu pour être
annexé à mon Arrêté
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE



JUILLET 2013

LEGENDE

-  Zone rouge
-  Zone bleue
-  Limite de la zone inondable de l'évènement de référence
-  Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieure à 0.50m
-  Isocote de l'évènement de référence
-  Cote de référence (en m NGF)